

**REMARQUE : le composant d'étiquette suivant est destiné à l'étiquette du conteneur,
pour les tailles de conteneur < 6 L**

Groupe	3	Insecticide
--------	----------	-------------

**Perm-UP
Insecticide en concentré émulsifiable**

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes : Cultures (sauf les fruits et plantes non-vivrières); cultures fruitières; arbres et arbustes à l'extérieur (sauf terres boisées et forêts); plantes ornementales de serre; espace intérieur des bâtiments agricoles et des usines de transformation des aliments; traitement des surfaces extérieures des édifices inscrits sur l'étiquette; applications topiques sur les bovins de boucherie, les bovins laitiers non allaitants, la volaille et les moutons; semis de conifères cultivés dans des serres de pépinières forestières; utilisations (restreintes) sur les terres boisées; et répression du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) autour des colonies d'abeilles domestiques.

CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

COMMERCIAL

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À -12°C

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine.....384 g/L

NO D'HOMOLOGATION. 28877

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : Litre

UPL Agrosolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de restriction pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le feuillet.

Nocif si avalé. Irrite les yeux et la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, éloigné des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Garder le produit à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à -12° C.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**REMARQUE : le composant d'étiquette suivant est destiné à l'étiquette du conteneur,
pour les conteneurs de 6 à 10 L.**

Groupe	3	Insecticide
--------	----------	-------------

**Perm-UP
Insecticide en concentré émulsifiable**

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes : Cultures (sauf les fruits et plantes non-vivrières); cultures fruitières; arbres et arbustes à l'extérieur (sauf terres boisées et forêts); plantes ornementales de serre; espace intérieur des bâtiments agricoles et des usines de transformation des aliments; traitement des surfaces extérieures des édifices inscrits sur l'étiquette; applications topiques sur les bovins de boucherie, les bovins laitiers non allaitants, la volaille et les moutons; semis de conifères cultivés dans des serres de pépinières forestières; utilisations (restreintes) sur les terres boisées; et répression du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) autour des colonies d'abeilles domestiques.

CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

COMMERCIAL

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À -12°C

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine.....384 g/L

NO D'HOMOLOGATION. 28877

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : Litre

UPL Agrosolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si avalé. Irrite les yeux et la peau. **NE PAS** laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications au moyen d'un nébulisateur porté par un camion ou d'un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques qui recouvre le cou (par exemple, chapeau Sou'Wester) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, ou travailler dans une cabine fermée (par exemple, cabine de tracteur, camion avec les vitres de portière remontées).

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.

Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, éloigné des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Garder le produit à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à -12° C.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) au moment de nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale. Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Perm-UP
Insecticide en concentré émulsifiable

CONTIENT DE LA PERMETHRINE

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes : Cultures (sauf les fruits et plantes non-vivrières); cultures fruitières; arbres et arbustes à l'extérieur (sauf terres boisées et forêts); plantes ornementales de serre; espace intérieur des bâtiments agricoles et des usines de transformation des aliments; traitement des surfaces extérieures des édifices inscrits sur l'étiquette; applications topiques sur les bovins de boucherie, les bovins laitiers non allaitants, la volaille et les moutons; semis de conifères cultivés dans des serres de pépinières forestières; utilisations (restreintes) sur les terres boisées; et répression du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) autour des colonies d'abeilles domestiques.

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

COMMERCIAL

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À -12°C

PRINCIPE ACTIF: Perméthrine.....384 g/L

NO D'HOMOLOGATION. 28877

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: (0.5 à 10) Litre

UPL Agrosolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si avalé. Irrite les yeux et la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications au moyen d'un nébulisateur porté par un camion ou d'un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques qui recouvre le cou (par exemple, chapeau Sou'Wester) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, ou travailler dans une cabine fermée (par exemple, cabine de tracteur, camion avec les vitres de portière remontées).

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire. »

Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Délai de sécurité après traitement

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
Pommes, nectarines, pêches, poires, prunes, asperges, orge, canola, lin, avoine, arachides, pois, colza, seigle, haricots verts, betteraves à sucre, blé, lentilles, betteraves potagères, carottes, oignons, pommes de terre, navets, radis, ginseng, raifort, bleuets nains, bleuets en corymbe, laitue, pak-choï, tomates, piments et poivrons, tabac, terres à bois commerciale, brocolis, choux de Bruxelles, choux pommés, choux-fleurs, brocolis chinois, choux chinois, semis de conifères et de tabac, plantes ornementales, tomates de serre, concombres de serre, bords des clôtures, tournesols; champignonnières	Toutes les activités	12 heures

Délai de sécurité après traitement

Culture	Activité	Délai de sécurité ^a
Raisins	Incision annulaire, écimage-rognage	15 jours
	Attachage ou palissage, récolte manuelle, effeuillage manuel	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs, maïs sucré	Écimage manuel, récolte manuelle	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

^a Si le délai de sécurité (DS) pour la récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte (DAAR), observer le délai le plus long des deux intervalles pour le DS et le DAAR. Dans les cas où la culture est récoltée de façon mécanique, c'est le DAAR qui doit être observé dans la mesure où il n'y a pas de contact avec les feuilles ou les cultures traitées. Certaines des activités contenues dans le tableau des DS peuvent ne pas être effectuées de façon régulière dans toutes les fermes et pour toutes les cultures. Les DS précisés pour une activité donnée doivent être observés seulement lorsque cette activité est effectuée.

Les cultures en plantes-abris ou les cultures traitées avec L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP en concentré émulsifiable ne devraient pas être servies en aliment vert aux animaux.

Restrictions

- Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer le produit sans l'avoir dilué au préalable.
- NE PAS appliquer sur les personnes, les animaux domestiques, le bétail ou les sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont sur les lieux.
- NE PAS laisser des personnes, des animaux de compagnie, ni des animaux d'élevage pénétrer dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- À l'intérieur, NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- À l'intérieur, aérer les zones après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air ou encore, au moyen d'un système de ventilation ou d'un échangeur d'air en état de fonctionner.
- En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes de pulvérisation, et une faible pression de pulvérisation (inférieure à 345 kPa ou 50 psi) afin de ne pas produire d'éclaboussures sur les surfaces non ciblées.
- Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones non ciblées d'habitations ou d'activités humaines est minime. Tenir compte de la vitesse et de

la direction du vent des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

- NE PAS appliquer en pulvérisation dans l'air.
- Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser la dose d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.

Application aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde – Application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

NE PAS UTILISER DE SIGNALISATEURS HUMAINS.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les zones non ciblées. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent) ou aquatique vulnérables.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les cultures qui sont très attractives pour les pollinisateurs (pommes, poires, nectarines, pêches, prunes, canola et tournesols), ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour les applications sur toute autre culture, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire les risques associés au ruissellement pour les organismes aquatiques, aménager une bande végétative filtrante d'une largeur d'au moins dix (10) mètres entre la lisière du champ et les habitats aquatiques adjacents en aval, comme expliqué à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans le site à traiter.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP en concentré émulsifiable est un insecticide de pyréthroïde synthétique. C'est un insecticide qui agit par contact sur l'estomac sans effet systémique ou fumigant. Il est donc très important d'assurer une excellente couverture de pulvérisation. Appliquer à l'aide d'un équipement par voie de terre seulement, sauf lorsque mentionné différemment. Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser la dose d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

- a) cultures (sauf les fruits et plantes non-vivrières);
 - b) cultures fruitières;
 - c) arbres et arbustes à l'extérieur (sauf terres boisées et forêts);
 - d) plantes ornementales de serre;
 - e) espace intérieur des bâtiments agricoles et des usines de transformation des aliments;
 - f) traitement des surfaces extérieures des édifices inscrits sur l'étiquette;
 - g) applications topiques sur les bovins de boucherie, les bovins laitiers non allaitants, la volaille et les moutons;
 - h) semis de conifères cultivés dans des serres de pépinières forestières;
 - i) utilisations (restreintes) sur les terres boisées;
- et répression du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) autour des colonies d'abeilles domestiques.

Un délai avant la plantation de 60 jours est requis pour toutes les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale ne figurant pas sur l'étiquette actuelle.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Bandes de végétation filtrantes :

Une bande de végétation filtrante, d'une largeur minimale de 10 m, doit être respectée. La bande doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, afin de réduire les risques de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent, sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels, les estuaires et les étangs de fermes piscicole.

La bande de végétation filtrante est constituée de graminées et peut aussi contenir des arbustes, des arbres ou d'autres types de végétation. La bande de végétation filtrante doit être entretenue. Des documents supplémentaires peuvent être consultés dans le site Web des mesures de réduction des risques pour l'environnement de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées.

Zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation :

Les zones tampons de pulvérisation visent à protéger des habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation aérienne. Ces zones constituent une exigence indépendante des bandes de végétation filtrantes qui sont exigées afin de réduire les risques de contamination associés au ruissellement sur le sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. Désactiver les buses orientées vers l'extérieur à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, selon une mesure prise au vent, à l'extérieur du site à traiter.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). **NE PAS** appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Réduire la dérive causée par les turbulences que créent les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons

AUCUNE zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, sous le vent, la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les criques, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Bleuets		5	3	15	5
	Canola, asperges, orge, betteraves, maïs de grande culture, lin, laitue, avoine, oignons, pois, seigle, tournesols, blé, lentilles		10	5	25	10
	Brocoli chinois, raifort, pak-choï, arachide, radis, navet		15	5	15	5
	Haricots mange-tout		15	5	20	10
	Ginseng, carottes, tabac		20	10	25	10
	Brocolis, choux de Bruxelles, choux, choux-fleurs, piments et poivrons, pommes de terre, maïs sucré		35	15	25	10
	Tomates		45	20	25	10
Pulvérisateur pneumatique	Bleuets	Début de la croissance	60	55	70	60
		Fin de la croissance	50	45	60	50
	Pommes	Début de la croissance	75	65	80	70
		Fin de la croissance	60	55	70	60
	Raisins, nectarines, pêches	Début de la croissance	80	70	80	70
		Fin de la croissance	70	60	70	60

	Prunes	Début de la croissance	80	70	80	75
		Fin de la croissance	70	60	70	60
	Poires	Début de la croissance	80	70	90	80
		Fin de la croissance	70	60	80	70
Pulvérisation par voie aérienne	Brocolis, choux-fleurs, choux pommés, asperges, orge, betteraves, carottes, maïs de grande culture, lin, laitue, avoine, oignons, pois, pommes de terre, seigle, tournesols, triticales, blé, choux de Bruxelles, piments et poivrons, canola, légumineuses : lentilles	Voilure fixe	800	800	800	800
		Voilure tournante	700	475	800	675
	Maïs sucré	Voilure fixe	800	800	800	800
		Voilure tournante	800	650	800	700
	Haricots mange-tout	Voilure fixe	800	800	800	800
		Voilure tournante	800	650	800	750

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées.

A) INSTRUCTIONS POUR LES CULTURES (À L'EXCLUSION DES CULTURES FRUITIÈRES ET NON ALIMENTAIRES)

Toxique pour les abeilles. Pour toutes les cultures (sauf l'orge, l'avoine, le seigle et le blé) : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Respecter les restrictions additionnelles ci-dessous pour le canola et le tournesol.

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP peut être utilisé sur les cultures suivantes :

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Betteraves potagères Carottes Laitue Maïs (à l'exception du maïs sucré) Oignons Betteraves à sucre	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	-	180-390	Betteraves potagères, laitue, maïs (à l'exception du maïs sucré) oignons et betteraves à sucre : 7 jours Carottes : 14 jours	NE PAS faire plus de deux applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 390ml/Ha par saison pour potagères, laitue, maïs (à l'exception du maïs sucré), oignons, betteraves à sucre. Ne pas dépasser 780 ml/Ha par saison pour carottes.	Betteraves potagères, carottes et betteraves à sucre : 2 jours Laitue et oignons : 1 jour Maïs : 30 jours	<p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT.</p> <p>Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p> <p>Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes,</p>
	Ver-gris orthogonal						

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.
Lentilles Pois	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	-	180-390	7 jours	NE PAS faire plus de deux applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 390 ml/ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							(presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.
Lin Tournesols	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	-	180-390	7 jours	NE PAS faire plus de deux applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 390ml/ha par saison.	Ne PAS faire d'application après le stade des 5 feuilles.	Tournesols : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Tournesols : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							période de floraison de la culture. Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.
Asperges	Ver-gris	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de deux applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 390 ml/ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement généralisé par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dommages. Appliquer dans assez d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer le soir ou la nuit, car le ver-gris est plus actif à ce moment-là.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	-	180-390				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal	-	180-390				Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Canola (colza)	Altise des crucifères	-	90-180	7 jours	<p>NE PAS faire plus de deux applications par année.</p> <p>Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison.</p> <p>Ne pas dépasser 390 ml/Ha par saison.</p>	<p>Ne PAS faire d'application après le stade des 5 feuilles.</p>	<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.</p> <p>Application au sol : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir lorsque des insectes sont présents. Le traitement devrait être effectué quand les altises se nourrissent activement. Si l'infestation est grave, utiliser la dose de 180 ml par hectare.</p> <p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		180-390				<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.</p> <p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT.</p> <p>Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Ver-gris orthogonal		180-390				<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.</p> <p>Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.</p>
Choux Choux-fleurs Brocolis Choux de Bruxelles	Fausse-Arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	-	90-180	7 jours	<p>NE PAS faire plus de 4 applications par année.</p> <p>Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison.</p> <p>Ne pas dépasser 780 ml/Ha par saison.</p>	<p>Choux, choux-fleurs et choux de Bruxelles : 3 jours</p> <p>Brocolis : 7 jours</p>	<p>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</p> <p>Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec 400 à 650 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. En cas de grave infestation, utiliser 180 ml/ha. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 ml pour 1 000 L d'eau. Peut être utilisé jusqu'à 3 jours avant la récolte du chou, du chou-fleur et du chou de Bruxelles et jusqu'à 7 jours</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		180-390				avant la récolte du brocoli. Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal		180-390				Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							(presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.
Brocoli chinois	Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Piéride du chou	-	90-180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 730 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 ml pour 1 000 L d'eau. En cas de grave infestation, utiliser 180 ml/ha.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Maïs sucré	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	-	275-375	3 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus d'une fois par année. Ne pas dépasser 1,500 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Application au sol : Utiliser la dose indiquée avec 325 à 450 L d'eau par hectare. Se servir d'un agencement de pulvérisateur et de buses de façon à bien couvrir les plantes. Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser la dose maximale. Traiter au plus tard dès l'apparition des dommages foliaires. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations tardives, traiter avant que les panicules soient visibles. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies. Pour le nombre de traitements ultérieurs et le moment propice à ceux-ci, suivre le calendrier habituel des traitements de la région. Consulter le calendrier provincial des traitements. Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Légionnaire d'automne		180				Épandage aérien ou applications au sol : Voir ci-dessus pour des instructions précises. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis si les insectes y ont déjà pénétré.
Blé Orge Avoine Seigle Triticale	Ver-gris orthogonal	-	180-390	7 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 390ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Application au sol : Faire 1 traitement à la dose indiquée avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Pour supprimer cet insecte attaquant les semis jusqu'au stade de 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha de produit. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							<p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Traiter quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Ne pas traiter les semis des cultures indiquées ci-contre une fois qu'ils ont plus de 5 feuilles. Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.</p>
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	-					<p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							(presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
Concombres (de serre)	Aleurode des serres	260	-	10 jours	NE PAS faire plus de 6 applications par année. Ne pas dépasser 1, 562 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont les espèces utilisées pour la production en serre. Ne pas appliquer lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter. EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement contaminés en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau. Application au sol : Traiter de façon à

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							bien couvrir tout le feuillage.
Ginseng	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché	-	180-390	14 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser 780 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 40 jours avant la récolte.	<p>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de forte infestation, utiliser la dose maximale; ne pas faire plus de deux traitements par année. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris.</p> <p>Par temps sec : Utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum.</p>
	Punaise quadrilignée		180-260				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol seulement.

Champignons (champignonnières et environs)	Mouches des champignons : sciaridés phoridés (adultes)	-	65-85 mL par 1000 m ³	NE PAS appliquer plus d'une fois par jour.	NE PAS FAIRE plus de deux applications entre chaque pause. Maximum de 20 applications par cycle de culture (y compris les pauses). NE PAS faire plus de 63 applications par année. Ne pas dépasser 5.42 ml/ m ³ par année.	NE PAS APPLIQUER dans la journée qui suit la récolte manuelle ou mécanique (DAAR de 1 jour).	Pour la lutte contre les sciaridés et phoridés dans les champignonnières adultes. NE PAS UTILISER lorsque la température de l'air est inférieure à 12 °C ou supérieure à 30 °C, car cela pourrait réduire l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP. Pour la récolte manuelle des champignons (cueillette manuelle) : Utiliser l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et pendant les opérations de postproduction (entre les cycles de culture). Effectuer les applications lorsqu'il n'y a pas de champignons au-dessus de la surface du substrat. L'application doit être telle que les champignons ne soient pas en contact avec le produit pendant l'application. Si une application est requise en tout temps lorsque les champignons sont au-dessus de la surface du substrat, la culture doit être recouverte d'un matériau imperméable avant l'application pour
--	--	---	----------------------------------	--	--	--	---

						<p>éviter le contact direct avec les champignons, par exemple entre les pauses. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des travailleurs.</p> <p>Pour la récolte mécanique des champignons : Utiliser Perm-UP Insecticide en concentré émulsifiable avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et pendant les opérations de postproduction (entre les cycles de culture). NE PAS permettre la récolte manuelle des champignons.</p> <p>Préparer le bâtiment et appliquer ce produit en suivant ces étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fermer les portes, les fenêtres et les ventilateurs. 2. Verrouiller ou barricader les entrées, éteindre les veilleuses, poser des panneaux d'avertissement et prendre des mesures pour empêcher les gens et les animaux d'entrer dans la zone. 3. Appliquer par brumisation ou par aérosol à une dose de (insérer la dose de produit) par 1 L d'eau pour 1 000 m³. 4. Limiter la durée d'exposition à une heure, puis ventiler complètement la champignonnière
--	--	--	--	--	--	--

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							<p>par circulation d'air forcée ou à l'aide de ventilateurs d'extraction pour minimiser les dépôts en surface.</p> <p>Il faut suivre attentivement les procédures d'usage pour diminuer le nombre de mouches adultes dans la culture et pour réduire ainsi le besoin de faire des traitements avec des pesticides. Consulter un mycologue provincial au sujet des programmes de lutte intégrée à suivre pour supprimer les sciaridés et les phoridés.</p>
PAK-CHOÏ	Fausse arpeuteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves)	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 730 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 3 jours avant la récolte.	<p>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</p> <p>Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 ml d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 ml pour 1 000 L d'eau.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Arachides	Cicadelle de la pomme de terre	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 730 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 14 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes, dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Piments et poivrons	Pyrale du maïs	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 780 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		180-390				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre	-	180-260	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas traiter par épandage	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Application au sol : Appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Utiliser la dose maximale en

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Cicadelle de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre				aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 1, 560 ml/Ha par saison.		cas d'infestation grave. Épandage aérien : Utiliser 20 à 45 L d'eau pour bien couvrir les plantes. Utiliser la dose maximale en cas d'infestation grave. Le produit peut être appliqué jusqu'au jour précédant la récolte.
	Ver-gris panaché		180				Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages, habituellement à la fin de juillet ou en août selon l'endroit. Pour une bonne suppression, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		180-390				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295-390 ml/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal		180-390				Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 180 ml/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295-390 ml/ha.
	Pyrale du maïs		180				Application au sol : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Traiter lorsque les masses d'œufs commencent à éclore. Consulter un agronome ou un spécialiste des cultures pour déterminer un calendrier approprié des traitements. Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare.
Radis	Altise des crucifères	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 730 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages.
Raifort	Altise des crucifères	-	180	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année. Ne pas dépasser 730 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou d'une infestation par ceux-ci.
Haricots mange-tout	Pyrale du maïs	-	260	10 jours	NE PAS faire plus de 3 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de deux fois par année. Ne pas dépasser 780 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Application au sol : Appliquer dès les premiers signes d'infestation. Épandage aérien : Appliquer dans 20 à 45 L d'eau dès les premiers signes d'infestation.
Tabac (de grande culture)	Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc	Sans objet	175	7 jours	Maximum de 2 applications par année. Ne pas dépasser 350 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 55 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							Application au sol : Traiter par voie terrestre, comme il est indiqué ci-dessous, en utilisant un volume total de 220 à 450 L de bouillie par hectare et une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. L'application de l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP doit se faire le plus près possible du moment où les insectes se nourrissent.
TABAC – traitement de la culture de protection			175				NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter la culture de protection de seigle ou de blé quand elle a 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi le long des clôtures et d'une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas utiliser les cultures de protection traitées avec l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP comme fourrage vert pour les animaux.
TABAC – traitement du sol			175-350				NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter 1 fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser la dose maximale. Ne pas incorporer. Traiter aussi le long des clôtures et d'une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.
TABAC – traitement après le repiquage			175			NE PAS appliquer moins de 55 jours avant la récolte.	NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter 1 fois les plants repiqués, juste avant les dommages prévus attribuables aux vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté.
Tomates (de serre)	Aleurode des serres	260	Sans objet	10 jours	NE PAS faire plus de 6 applications par année. Ne pas dépasser 1,560 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont les espèces utilisées pour la production en serre. Ne pas appliquer lorsque les abeilles ou

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							<p>d'autres insectes utiles sont présents dans le site à traiter.</p> <p>EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement contaminés en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.</p> <p>Application au sol : Traiter de façon à bien couvrir le feuillage.</p>
Tomates (de champs)	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché	Sans objet	180-260	7 jours	<p>NE PAS faire plus de 5 applications par année.</p> <p>Ne pas dépasser 1822 ml/Ha par saison.</p>	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	<p>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</p> <p>Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes.</p>
	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs)	Sans objet	260-365				<p>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</p> <p>Application au sol : Traiter par voie terrestre. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale.</p> <p>REMARQUE : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées.</p>
Navets	Altise des crucifères	Sans objet	180	7 jours	NE PAS faire plus de	NE PAS appliquer	NE PAS APPLIQUER CE

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
					3 applications par année. Ne pas dépasser 540 ml/Ha par saison.	moins de 1 jour avant la récolte.	PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol : Traiter par voie terrestre, au stade 2 à 8 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. NE PAS appliquer plus tard qu'au stade de 8 feuilles.

B. MODE D'EMPLOI POUR LES CULTURES FRUITIÈRES

L'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP peut être appliqué sur les cultures fruitières suivantes :

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE POUR AUCUNE CULTURE FRUITIÈRE. Application au sol seulement.

Dans le tableau ci-dessous, ml/1 000 L se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et « ml/ha » aux bouillies concentrées. Pour connaître le moment propice aux traitements, suivre le calendrier provincial. Dans les cas où l'on propose un éventail de doses, utiliser la dose maximale si les insectes risquent d'être nombreux. Ne traiter que par voie terrestre, et utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.

REMARQUE : Dans les vergers où l'on pratique la lutte intégrée, il est déconseillé de faire d'autres traitements, car ceux-ci risquent de réduire considérablement le nombre d'arthropodes utiles.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
Pommes	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique	90-175	260-520	14 jours	NE PAS faire plus de 3 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Pique-bouton du pommier	90-175	260-520		Ces applications doivent consister en seulement 2 applications par mouillage et 1 application		
	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	125-175	360-520				
	Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts	175	520				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentrat ion (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
	Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses/tor- deuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpocapse de la pomme				foliaire par année. Ne pas dépasser 1400 ml/Ha par saison.		
	Sésie du pommier Sésie du cornouiller	Mélanger 22 ml dans 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été.					Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Lorsque la surveillance indique que les adultes sont actifs (entre la fin de juin et le début d'août), traiter le tronc de chaque pommier par bassinage, jusqu'à ce qu'il y ait ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur à dos, à main ou à jet porté. S'il y a encore des adultes 14 jours plus tard, on peut faire un deuxième traitement.
Bleuets (année végétative seulement)	Thrips	-	180	Sans objet	NE PAS faire plus de 1 application par année.	Sans objet	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentrat ion (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
							utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Traiter une fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont de 1 à 2 cm de hauteur.
Poires (Est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	175	520	7 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par saison. Ne pas dépasser 1100 ml/Ha par saison.	NE PAS APPLIQUE R moins de 7 jours avant la récolte	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
Poires (Colombie-Britannique)	Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants)	175	520	7 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser 1100 ml/Ha par saison.	NE PAS APPLIQUE R moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 520mlha, et moins de 14 jours avant la récolte à la dose de plus de 520ml./ha	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier. NE PAS UTILISER en C.-B. pour la suppression du psylle du poirier au stade nymphal.
	Psylle du poirier – après la floraison	175-350	520-1000				
	Carpocapse de la pomme	175	520				
Pêches Nectarines	Tordeuse orientale du pêcher	90-175	275-520	14 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser 1040 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Charançon de la prune Punaises des plantes	175	520				
Prunes	Charançon de la prune	175	520	14 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année.	NE PAS appliquer moins de 7 jours	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
					Ne pas dépasser 1100 ml/Ha par saison.	avant la récolte.	floraison de la culture.
Raisins	Tordeuse de la vigne	175	360	7 jours	NE PAS faire plus de 4 applications par année, avec au plus 2 applications par année pour la noctuelle des arbres fruitiers. Ne pas dépasser 1440 ml/Ha par saison.	NE PAS appliquer moins de 7 à 21 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour la noctuelle des arbres fruitiers : Appliquer dans un volume minimal de 450 L/ha. Traiter au premier signe de dommages causés par les noctuelles au printemps. Appliquer la bouillie sur le tronc des vignes et sur la surface du sol dans un rayon de 0,5 mètre de la base du tronc, en soirée. Utiliser une faible dose d'application pour les noctuelles de petite taille, et une dose élevée pour les noctuelles de plus grande taille (2 à 3 cm). Ne pas remuer le sol pendant un
	Cicadelle du raisin	90	175	7 jours			
	Noctuelle des arbres fruitiers	Sans objet	180-360	Intervalle de 7 jours			

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose du produit (ml de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
							délai de 5 jours après l'application.

C. MODE D'EMPLOI POUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT (À L'EXCLUSION DES FORÊTS ET DES BOISÉS)

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE SUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT. Application au sol seulement. Pour lutter contre certains insectes sur les arbres et arbustes d'ornement indiqués cultivés uniquement à des fins ornementales (à l'exclusion des boisés et des forêts), y compris les arbres et arbustes cultivés dans des pépinières commerciales.

Matériel d'application : Le succès du traitement pour toute opération de pulvérisation dépend du soin apporté pendant l'application. Il faut choisir le type approprié d'équipement pour le travail à effectuer. Les pulvérisateurs motorisés à haute pression et les nébulisateurs sont les plus appropriés pour traiter les grands arbres (ou les peuplements d'arbres) qui sont facilement accessibles depuis le sol.

Les pulvérisateurs à haute pression produisent un grand volume de bouillie diluée et une quantité suffisante doit être utilisée pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un faible volume de mélange concentré d'insecticide et on ne devrait utiliser qu'une quantité suffisante pour humidifier le feuillage. Les pulvérisateurs à pompe manuelle conviennent généralement au traitement des plantes ornementales de taille moyenne jusqu'à 4,5 m de hauteur. Mélanger l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP comme pour la pulvérisation diluée.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose (maximale) de produit (ml de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Remarques
Sapin baumier Douglas taxifolié Mélèze (Tamarac) Pin Épinette	Chenille à houppes douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	45-90	Sans objet	Faire 1 application par année.	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose (maximale) de produit (ml de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Remarques
Autres espèces de conifères et d'arbustes	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	45-90	Sans objet	Faire 1 application par année.	Ce produit peut être utilisé contre les insectes indiqués sur d'autres conifères et arbustes que ceux qui sont mentionnés, pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	90	-	Sans objet	Faire 1 application par année.	Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébuliseur, utiliser 75 L d'eau). Appliquer dès l'apparition des insectes.
SEMIS D'ARBRES – PÉPINIÈRES	Ver-gris	Sans objet	180	21 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas dépasser 360 ml/Ha par saison.	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

D. MODE D'EMPLOI POUR LES PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE

Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont les espèces utilisées pour la production en serre. Ne pas appliquer lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement contaminés en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

REMARQUE : Ne pas mélanger l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP avec d'autres pesticides, car de nombreuses variétés végétales peuvent réagir différemment aux mélanges de produits chimiques. Sur les plantes ornementales à feuilles cireuses, l'emploi d'un mouillant-adhésif peut améliorer l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/100 L d'eau)	Dose (maximale) de produit	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par cycle de culture	Remarques
------------	----------------------	---	----------------------------	--	--	-----------

Aspidistra Bégonia Fougère de Boston Chrysanthème Cordyline Dieffenbachia Dracenea Ficus Fuschsia Géranium Gerbera Impatiente Pétunia Philodendron Poinsettia Rosiers Sansevière Chlorophytum	Aleurode des serres	Mélanger 26 ml de l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP dans 100 L d'eau.	260 mL/ha	7 jours	NE PAS faire plus de 6 applications par année. Ne pas dépasser 1560 ml/Ha par saison.	Traiter de façon à bien couvrir le feuillage. Bien qu'on n'ait pas signalé de dommages, il est conseillé de ne pas laisser le produit pulvérisé entrer en contact avec les fleurs ouvertes en serre.
	Mineuse du chrysanthème	Mélanger 26 ml de l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP dans 100 L d'eau.				Traiter avec un pulvérisateur classique une fois que la population d'insectes s'est développée.

E. MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS DE FERME ET DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS

NE PAS appliquer ce produit en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les moyens de transport dans les zones où les passagers sont présents ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.

BÂTIMENTS AGRICOLES	INSECTES RAVAGEURS	mL/1000L	REMARQUES
Étables à bouvillons, Étables laitières, Poulailers, Écuries, Usines de transformation*, Usines comme Laiteries, Parcs d'engraissement	Mouche Domestique, Mouche piquante des étables	5200 (ou 25 mL par 5 L)	Traitement superficiel à effet rémanent : Utiliser 5 L pour 100 m ² de surface. Ne pas faire de pulvérisation dans l'air ambiant. Ne pas pulvériser directement sur les bovins ni sur les volailles. Ne traiter les laiteries que lorsqu'elles ne sont pas en activité. Avant la reprise des activités, bien nettoyer l'équipement de laiterie. Maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours

*Les établissements où sont manipulées des denrées destinées à la consommation humaine ou animale englobent tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones qui ne sont pas utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles denrées comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (par exemple, nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et d'entreposage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

F. MODE D'EMPLOI POUR LE TRAITEMENT EXTÉRIEUR DES SURFACES EXTÉRIEURES DES BÂTIMENTS INDIQUÉS

Mode d'application :

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les surfaces traitées ne doivent pas se toucher. Au total, les surfaces traitées ne doivent pas dépasser 10 % de la surface totale traitée.

Traitement généralisé de structures extérieures : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Par exemple : toits, murs, portes, fenêtres et fondations).

Pour utilisation dans les baraques, les réfectoires, les salles d'exercice, les hangars, les entrepôts, les bâtiments de matériel, les bâtiments agricoles et les autres bâtiments où les pollénies du lombric et les araignées causent des désagréments. NE PAS traiter les patios, les porches, les terrasses, les abris de jardin ou les structures de jeux.

NE PAS appliquer ce produit en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les moyens de transport dans les zones où les passagers sont présents ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS laisser des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage pénétrer dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Pour les applications sur les structures, utiliser un calibre grossier de gouttelettes de pulvérisation, et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 lb/po²) afin de ne pas produire d'éclaboussures sur les surfaces non ciblées.

Organismes nuisibles	Méthode d'application (voir la section «mode d'application» pour plus d'informations)	Concentration (ml de produit/10 L d'eau)	Dose (maximale) de produit	REMARQUES POUR DES PARASITES PRÉCIS
POLLÉNIES DU LOMBRIC	Traitement localisé Traitement généralisé de structures extérieures	Mélanger 130 ml avec 10 L d'eau.	NE PAS dépasser une dose de 10 L de bouillie de pulvérisation par 100 m ² .	Les pollénies du lombric sont des insectes de l'ordre des diptères. Ressemblant à la mouche domestique, elles s'en distinguent par leur paresse et leur comportement erratique ainsi que par leurs ailes, qui se chevauchent lorsqu'elles sont au repos. Leur nom provient de leur habitude d'entrer dans les bâtiments en automne et de se rassembler pour y hiverner. Quand les jours commencent à raccourcir, à la mi-août, elles partent à la recherche d'un abri pour hiverner. Lorsque, pendant cette recherche, le temps commence à se refroidir, elles sont attirées par les murs chauds et ensoleillés, ce qui donne l'occasion de les supprimer à l'extérieur des bâtiments. Pulvériser cette bouillie sur les murs extérieurs, y compris les avant-toits, les sous-faces et les boiseries de fenêtres. Le moment propice au traitement se situe entre la mi-août et la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.
Araignées	Traitement localisé Traitement généralisé de structures extérieures	Mélanger 130 ml avec 10 L d'eau et pulvériser.	NE PAS dépasser une dose de 10 L de bouillie de pulvérisation par 100 m ²	Appliquer sur les surfaces extérieures des bâtiments là où les araignées se rassemblent, surtout sous les avant-toits et sur les sous-faces des bâtiments. Traiter en cas de grave infestation par les araignées.

G. MODE D'EMPLOI POUR LES APPLICATIONS TOPIQUES SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS, LA VOLAILLE ET LES MOUTONS

1. PULVÉRISATION au moyen d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, d'un pistolet manuel et d'un pulvérisateur à basse pression.

VACHES LAITIÈRES – tarées :

Ne pas traiter moins de 30 jours avant le vêlage.

Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.

Maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours

INSECTES	DOSE	TRAITEMENT
MOUCHE DES CORNES, MOUCHE FACIALE MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL avec 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser 1 à 2 L de bouillie par animal, sur tout le corps. Contre la mouche des cornes et la mouche faciale, répéter au besoin, mais pas plus de 1 fois toutes les 2 semaines. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard.
MOUCHE DES CORNES, MOUCHE FACIALE	Mélanger 13 mL avec 1 L d'eau dans un pulvérisateur à base pression.	Pulvériser 25 à 50 mL de bouillie par animal. Traiter la face et les épaules. Répéter au besoin, mais plus de 1 fois toutes les 2 semaines.

POUX	Mélanger 125 mL avec 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard.
------	---	---

BOVINS DE BOUCHERIE:

MOUCHE DES CORNES, MOUCHE FACIALE, POUX, MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Contre les poux, il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard. Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.
--	---	---

VOLAILLES:

LIPONYSSÉ DES VOLAILLES	Mélanger 125 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Utiliser 4 L de bouillie pour 100 volailles. Pulvériser d'en bas pour bien traiter de la zone de ventilation. Maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours. Ne pas abattre les volailles moins de 7 jours après le traitement.
-------------------------	---	--

MOUTON:		
Barbin du mouton	Dose: Mélanger 125 mL avec 50 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser sur l'animal jusqu'à ce qu'il en soit bien couvert. Ne pas appliquer plus de 150 mL de bouillie par animal. Faire un traitement par année, en automne ou en hiver, avant l'agnelage et la tonte. Ne pas traiter les animaux malades. Ne pas contaminer les aliments pour animaux ni les points d'eau. Ne pas traiter les agneaux ni les moutons adultes moins de 90 jours avant leur abattage.

2. GRATTE DOS/APPLICATEURS AUTOMATIQUES (Pest-Doom, Lewis)

Pour le traitement des bovins de boucherie au pacage ou au pâturage avec des applicateurs placés dans des conditions d'emploi libres ou forcées. Ne pas utiliser pour les vaches laitières en lactation.

BOVINS DE BOUCHERIE:

MOUCHE NOIRE	Diluer 125 mL dans 10 L d'huile légère.	Calibrer les applicateurs automatiques de façon à ce que la dose par animal ne dépasse pas 0,125 g de perméthrine par animal et par jour. Avant l'abattage, prévoir un jour sans traitement.
--------------	---	--

H. MODE D'EMPLOI POUR LES SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles, dont les espèces utilisées pour la production en serre. Ne pas appliquer lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles sont présents dans la zone à traiter.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement contaminés en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 100 L d'eau)	Dose (maximale) de produit (ml de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Remarques
SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES : Épinette, pin, thuya, if, genévrier	Charançons de la racine du fraisier	65 ml de produit par 100 L d'eau	65	21 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année.	Appliquer 65 ml de produit pour 100 L d'eau, jusqu'à ce qu'il y ait ruissellement, après l'apparition des adultes et avant le début de la ponte. Un seul traitement par saison, fait au moment propice, devrait suffire pour supprimer les adultes. Si la surveillance montre qu'il y a encore des adultes 21 jours plus tard, un deuxième traitement est possible.

I. MODE D'EMPLOI POUR LES TERRAINS BOISÉS (USAGES RESTREINTS)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être strictement utilisé selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être strictement utilisé selon le mode d'emploi autorisé. Communiquer avec l'organisme de réglementation de la province où a lieu le traitement pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

USAGES RESTREINTS :

UTILISATION SUR LES TERRAINS BOISÉS : NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. Application au sol seulement. Utiliser dans les plantations d'arbres de Noël, les peuplements de grande valeur servant à la production de semences, et les autres zones boisées de grande valeur et à

aménagement extensif. Avant de traiter localement des terres boisées, demander conseil aux agents provinciaux ou fédéraux des forêts et/ou des pêches. Ce produit peut être utilisé sur des terres boisées sous la surveillance des agents forestiers provinciaux ou fédéraux.

MATÉRIEL D'APPLICATION

Les résultats du traitement par pulvérisation dépendent du soin pris pendant l'application. Il faut choisir le type approprié d'équipement pour le travail à effectuer. Les pulvérisateurs motorisés à haute pression et les nébulisateurs sont les plus appropriés pour traiter les grands arbres (ou les peuplements d'arbres) qui sont facilement accessibles depuis le sol.

Les pulvérisateurs à haute pression produisent un grand volume de bouillie diluée et une quantité suffisante doit être utilisée pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un faible volume de mélange concentré d'insecticide et on ne devrait utiliser qu'une quantité suffisante pour humidifier le feuillage. Les pulvérisateurs à pompe manuelle conviennent généralement au traitement des plantes ornementales de taille moyenne jusqu'à 4,5 m de hauteur. Mélanger l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP comme pour la pulvérisation diluée. **MISE EN GARDE : RESPECTER LE MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION SUR LES TERRAINS BOISÉS. NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 100 MÈTRES DE TOUT PLAN D'EAU POISSONNEUX OU SERVANT D'HABITAT À LA SAUVAGINE. VOIR LA RUBRIQUE « PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES » SUR CETTE ÉTIQUETTE.**

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (ml de produit/ 1000 L d'eau)	Dose (maximale) de produit (ml de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Remarques
Sapin baumier Douglas taxifolié Mélèze (Tamarac) Pin Épinette	Chenille à houpes du douglas Chenille à houpes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement), Tenthredes à tête jaune de l'épinette		45-90	Sans objet	1 application par année	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Faire 1 application par année. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
Autres espèces de conifères et d'arbustes	Chenille à houpes du douglas Chenille à houpes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes		45-90			Ce produit peut être utilisé contre les insectes indiqués sur d'autres conifères et arbustes que ceux qui sont mentionnés, pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de

	Tenthredes (s'alimentant ouvertement)					l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	90	-			Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Appliquer dès l'apparition des insectes.
SEMIS D'ARBRES DANS LES ZONES DE REBOISEMENT	Ver-gris	-	175			Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL Agrosolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL Agrosolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI : Répression du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) autour des colonies d'abeilles.

NOTE : La perméthrine est très toxique pour les abeilles et une extrême prudence est de mise pour éviter que Perm-up n'entre en contact avec les abeilles ou avec la ruche par la pulvérisation, par la dérive ou par tout produit résiduel présent sur une surface accessible aux abeilles. En présence de ruches, les applications ne doivent se faire que par bassinage du sol. Les pulvérisateurs manuels ne doivent être utilisés qu'en l'absence de ruches et seulement pour les nettoyages du rucher avant une installation. Ne pas contaminer les sources d'eau ou de nourriture qui se trouvent dans les environs ni appliquer par temps venteux. Pour une meilleure pénétration dans le sol et une plus grande efficacité, couper les herbes ou exposer le sol à nu autour des ruches avant le traitement.

Mélanger 1,16 mL du produit dans 1 L d'eau et appliquer par léger bassinage du sol sur une surface large de 45 à 60 cm de largeur devant chacune des ruches infestées par le petit coléoptère de la ruche. Faire les traitements en fin de soirée, lorsque les abeilles ne sont plus actives. Ou encore, le traitement peut être effectué avant l'installation des

ruches, pour nettoyer le rucher; appliquer sur la surface du sol de 24 à 48 heures avant l'installation des ruches.

Procéder à un maximum de deux traitements par année, un au printemps et un à l'automne.

Le sol où un traitement est prévu doit être nu ou tondu avant l'application. S'assurer qu'il n'y aura aucune accumulation de la solution de bassinage où les abeilles pourraient recueillir de l'eau contaminée. Pour de meilleures pratiques apicultrales, les ruches devraient être placées sur des supports de ruches; après le traitement, il faut prévoir une surface d'arrivée telle qu'une plateforme attachée à l'entrée de la ruche. Dans le cadre d'une saine stratégie de lutte antiparasitaire intégrée, un suivi des activités est recommandé.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'insecticide concentré émulsifiable PERM-UP ou les insecticides ou acaricides du même groupe 3 avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL Agrosolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison.

SI AVALÉ Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI SUR LA PEAU/VETEMENTS Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie aspiratoire. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, éloigné des aliments pour les humains et les animaux et hors de la portée des enfants et des animaux. Garder le produit à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à -12° C.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) au moment de nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale. Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

UPL, le logo d'UPL et PERM-UP sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

MD/MC Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited